École
Les Jeunes Découvreurs

1er juillet 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la Loi de l'instruction publique (Loi 180), il est prévu à l'article 7 que l'élève a droit à la gratuité des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement.

Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe. Les crayons et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.

LISTE DES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE ET DÉCOUPE
LES JEUNES DÉCOUVREURS
2e année

MATIÈRE	PRIX
Agenda scolaire	11,00$
Anglais fiches reproductibles	4,00$
Art dramatique – fiches reproductibles	1,00$
Carnets des grands rats (2 collections)	8,30$
Éthique et culture religieuse – fiches reproductibles	2,00$
Français fiches reproductibles	10,00$
Français – Super mots carnet effaçable (grand duc)	7,30$
Mathématique fiches reproductibles	9,00$
Sciences et technologie et univers social fiches reproductibles	3,00$
Mini TNI carnet effaçable autonome en mathématique 1er cycle **(nouvel élève seulement)**	7,30$
TOTAL :	**55,60 $**
NOUVEL ÉLÈVE :	**62,90 $**

Il est à noter que les fiches seront distribuées aux élèves tout au cours de l'année scolaire. Le matériel ci-haut appartient à l'élève.

FOURNITURES SCOLAIRES ACHETÉES PAR L'ÉCOLE

Afin de réduire les coûts, nous allons acquérir pour vous les items suivants à moins que vous nous avisiez du contraire :

MATIÈRE	PRIX
Pochette de plastique à velcro 3 trous (nouvel élève seulement)	3,78$
TOTAL POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES ACHETÉES PAR L'ÉCOLE:	**3,78 $**

CETTE LISTE NE CONSTITUE PAS UNE FACTURE. MERCI D'ATTENDRE LA FACTURATION OFFICIELLE EN OCTOBRE PROCHAIN, AVANT D'ACQUITTER TOUTE SOMME.